

Appel de projets

Programme de soutien aux initiatives issues du milieu visant à créer des environnements favorables aux rapprochements interculturels harmonieux.

Dans le cadre du Plan d'action 2024-2027 Saguenay, ville accueillante, inclusive et diversifiée en lien avec le Programme d'appui aux collectivités (PAC) établi entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Saguenay.



© Canopée

OBJECTIF DU GUIDE

Ce guide a pour objectif d'informer les partenaires des modalités de l'appel de projets. Les organismes reconnus en vertu de la politique de reconnaissance de la Ville de Saguenay sont invités à soumettre une demande de soutien financier, selon les conditions énoncées, afin de réaliser des initiatives en lien avec les objectifs du Plan d'action 2024-2027 et du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

Avec la participation financière de :

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte	2
2. Objectifs	2
3. Admissibilité des projets	3
Critères d'admissibilité;	3
Types de projets admissibles	3
Types de projets non admissibles	4
4. Organismes admissibles et non admissibles	5
5. Modalités financières	6
Montant de l'aide financière	6
Versement de l'aide financière	6
6. Dépenses admissibles et non admissibles	7
Catégories de dépenses admissibles	7
Catégories de dépenses non admissibles	8
7. Calendrier	9
8. Évaluation des projets déposés	10
Éléments considérés lors de l'analyse	10
9. Protocole d'entente et obligations de l'organisme bénéficiaire	11
Protocole d'entente	11
Reddition de comptes	11
10. Transmission des demandes	12
Personne contact	12
Formulaire de dépôt de projet	Annexe 1

1. CONTEXTE

Le présent appel de projets est rendu possible grâce à l'entente de soutien financier conclue entre la Ville de Saguenay et le *ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)*, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC), ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action en lien avec le programme d'appui aux collectivités 2024–2027 de la Ville de Saguenay. Cet appel vise à soutenir des initiatives locales qui contribuent activement à la réalisation de ce plan d'action, en mettant en valeur la diversité, en favorisant l'inclusion, les relations interculturelles et le vivre-ensemble, ainsi qu'en encourageant la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie sociale, culturelle, économique et citoyenne de Saguenay.

2. OBJECTIFS

L'appel de projets vise à faire de Saguenay une ville accueillante, inclusive et diversifiée, où le dialogue interculturel et les relations entre les communautés sont au cœur des priorités. Les projets doivent contribuer aux objectifs du plan municipal, à l'intégration et à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, tout en favorisant leur participation active à la vie sociale, culturelle, économique et citoyenne.

Plus précisément, les initiatives doivent viser à :

- **Favoriser le rapprochement et le dialogue interculturel** entre les personnes immigrantes, les minorités ethnoculturelles et la communauté d'accueil, en encourageant les échanges et la compréhension mutuelle;
- **Promouvoir la participation citoyenne**, notamment par l'accès à des instances décisionnelles et consultatives, et encourager la pleine participation à la vie citoyenne;
- **Lutter contre le racisme, la discrimination et l'intimidation**, en mettant en place des pratiques et des activités fondées sur le respect, l'équité, l'inclusion et la dignité de toutes et tous;
- **Valoriser la diversité culturelle**, en soutenant des relations interculturelles positives et harmonieuses, et en favorisant des pratiques et activités qui renforcent le dialogue et la participation citoyenne.

3. ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Critères d'admissibilité :

Pour être admissibles à un soutien financier dans le cadre du présent appel de projets, les initiatives proposées doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre aux objectifs du programme;
- Ne pas dédoubler une initiative déjà en cours (mais peut être complémentaire à celles-ci);
- Le projet proposé ne doit pas déjà faire l'objet de financement de la part du MIFI ou de la Ville de Saguenay;
- L'initiative doit se dérouler sur le territoire de la Ville de Saguenay et s'adresser à l'ensemble de la population saguenéenne;
- Être offertes gratuitement aux participantes et participants;
- Être réalisées en français ou prévoir des modalités favorisant la pratique ou la participation en français;
- Le projet proposé ne pas avoir commencé avant l'attribution officielle du financement;
- L'initiative ne peut pas faire partie des opérations régulières de l'organismes demandeurs (elle peut cependant être bonifiée pour s'inscrire dans les objectifs du programme);
- Favoriser une approche inclusive.

Types de projets admissibles :

1. Toutes activités favorisant les rapprochements et les dialogues interculturels entre personnes de différentes origines;
2. Projets de médiation ou de sensibilisation, visant à :
 - Lutter contre la discrimination et le racisme;
 - Renforcer les compétences interculturelles.
 - Favoriser la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise;
3. Initiatives de mobilisation visant à promouvoir :
 - L'ouverture à la diversité;
 - La participation citoyenne;
 - Des pratiques inclusives en matière de relations interculturelles.
4. Tout autre projet jugé pertinent par la Ville de Saguenay, en cohérence avec les objectifs du Plan d'action municipal.

Types de projets non admissibles :

1. Activités déjà admissibles à d'autres programmes du MIFI;
2. Études, recherches et publications;
3. Production et diffusion de journaux (papier ou électronique);
4. Création ou animation de tables de concertation;
5. Colloques ou événements ponctuels;
6. Activités d'apprentissage ou de pratique du français;
7. Commandites d'événements;
8. Activités « d'initiation » (à moins que cette dernière puisse permettre des rapprochements interculturels);
9. Activités à caractère religieux ou de promotion d'us et de coutumes spécifiques;
10. Activités à caractère idéologique;
11. Fêtes nationales ou commémorations;
12. Activités de coopération internationale ou hors Québec;
13. Campagnes de financement, sollicitations de dons ou activités commerciales/lucratives;
14. Séjours exploratoires;
15. Visites ou formations en entreprise;
16. Activités de jumelage;
17. Services individuels ou accompagnement personnalisé;
18. Projets en employabilité (services individuels ou aux entreprises);
19. Soutien psychosocial;
20. Financement à la mission globale d'un organisme.

4. ORGANISMES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Organismes admissibles :

- Les organismes à but non lucratif (OBNL) reconnus par la Ville de Saguenay en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Saguenay, soit communautaires, culturels, sportifs, de plein air, loisirs, artistiques, économiques, etc.;
- Regroupements d'organismes ou tables de concertation, représentés par un fiduciaire, soit un organisme reconnu par la Ville de Saguenay;
- Organismes ou personnes morales, représentés par un fiduciaire, soit un organisme reconnu par la Ville de Saguenay.

Organismes non admissibles :

- Organismes non reconnus par la Ville de Saguenay qui ne sont pas représentés par un fiduciaire reconnu;
- Les établissements de santé, incluant les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS);
- Les établissements d'enseignement, qu'ils soient publics ou privés;
- Les organismes paramunicipaux;
- Les associations politiques et partis politiques;
- Les entreprises à but lucratif, incluant les entreprises individuelles et les sociétés par actions, en nom collectif, en commandite ou en participation;
- Les ordres professionnels;
- Les organisations syndicales;
- Les associations à caractère religieux;
- Les fondations dont la mission principale est de recueillir et redistribuer des fonds;
- Les ministères, organismes publics gouvernementaux et entreprises d'État, visés par la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

L'aide financière accordée dans le cadre du présent appel de projets prend la forme d'une subvention ponctuelle et non récurrente, octroyée par la Ville de Saguenay, selon les disponibilités du fonds issu de la Convention d'aide financière nommée dans la mise en contexte. Ce soutien est attribué dans le respect des objectifs et des critères définis par cette entente, ainsi que ceux établis dans le Plan d'action 2024-2027 de la Ville de Saguenay.

Montant de l'aide financière :

- Pour une seule activité ponctuelle, le financement maximal possible est de **3 000 \$**.
- Pour la réalisation d'une initiative d'envergure ou une programmation de plusieurs activités, ce montant peut aller jusqu'à **10 000 \$**.

Versement de l'aide financière :

- Premier versement (début du projet) 90 % : versé à la signature de la convention ou au démarrage du projet.
- Deuxième versement (solde) 10 % : versé à la remise et validation du rapport final et du bilan financier.

Notes :

- Le montant accordé sera attribué en fonction de l'appréciation globale de la qualité des demandes de soutien financier et des disponibilités budgétaires. Il n'y a donc pas de montant minimal, ni maximal pour les demandes.
- La somme demandée à la Ville de Saguenay ne doit pas excéder 100 % du coût total du projet y compris les frais d'administration.

6. DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à l'entente de soutien financier conclue entre la Ville de Saguenay et le *ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)*, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action 2024-2027 de la Ville de Saguenay en lien avec ce programme.

Pour être reconnues comme admissibles, les dépenses :

- Doivent respecter les paramètres de l'appel de projets;
- Seront analysées et validées par la Division communautaire et développement social de la Ville de Saguenay;
- Ne doivent pas être engagées avant la date d'approbation officielle du projet par les instances municipales.

Catégories de dépenses admissibles :

1. La proportion des salaires du personnel, y compris les avantages sociaux associés exclusivement au temps consacré par une employée ou un employé, ou par une ressource embauchée pour la réalisation du projet. Sont exclues : les assurances collectives ou individuelles, les REER, CELI et autres avantages de même nature;
2. Services et honoraires professionnels requis pour la mise en œuvre du projet;
3. Achat ou location de petits équipements exclusivement utilisés pour les activités du projet;
4. Achat de matériel nécessaire à la tenue des activités (ex. : fournitures, matériel pédagogique, collations, etc.);
5. Location de locaux destinés uniquement à la réalisation du projet;
6. Frais de promotion et de communication, incluant : conception et impression d'outils visuels (affiches, dépliants, etc.);
7. Frais de déplacement à Saguenay, s'ils sont en lien direct avec les activités du projet ou des activités, et conformément aux barèmes en vigueur énoncés dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec fixés par la Ville de Saguenay, soit 0.73 \$/km;
8. Frais d'administration du projet, jusqu'à 10 % du total des autres dépenses admissibles soutenues par la subvention. Ces frais ne peuvent pas dépasser 10 % de la valeur de la subvention demandée.

Catégories de dépenses non admissibles :

1. Dépenses engagées avant l'approbation officielle du projet;
2. Dépenses liées à des projets déjà réalisés ou à des activités antérieures à la convention d'aide financière;
3. Dépenses liées au fonctionnement régulier de l'organisme, incluant : les salaires du personnel permanent et les ressources affectées aux opérations courantes;
4. Dépenses déjà couvertes par un autre programme d'aide;
5. Dépassements de coûts non prévus au budget;
6. Assurances, cotisations à un REER, CELI ou autres avantages similaires;
7. Remboursement d'emprunts, dettes ou tout autre engagement financier;
8. Financement de la mission globale de l'organisme;
9. Portion récupérable des taxes (TPS/TVH, TVQ);
10. Travaux d'infrastructure (construction, rénovations, etc.);
11. Frais d'hébergement ou de transport à l'extérieur de la région ou du Québec, sauf s'ils sont directement liés au projet;
12. Frais de déplacement domicile-travail du personnel;
13. Indemnités de départ, frais juridiques, contraventions ou pénalités;
14. Achat de biens non essentiels, tels que boissons alcoolisées, tabac ou cannabis, permis d'alcool ou de réunion, cadeaux et objets promotionnels non liés au projet;
15. Frais d'inscription à des événements, sauf s'ils sont directement liés aux objectifs du projet;
16. Frais d'adhésion, d'accréditation ou de certification à des regroupements;
17. Frais d'interprétation ou de traduction, sauf exception approuvée par la Ville;
18. Dons ou contributions financières à d'autres organismes;
19. Dépenses liées aux obligations légales de l'organisme (déclarations fiscales, rapports, etc.);
20. Participation à des tables de concertation;
21. Sous-traitance non autorisée par la Ville de Saguenay.

7. CALENDRIER



Notes concernant le traitement des demandes :

- Un délai pouvant aller jusqu'à un mois après la date limite de dépôt est à prévoir pour l'analyse des demandes et la communication des décisions.
- Durant l'analyse, des renseignements ou documents complémentaires pourraient être exigés.
- Le demandeur devra se conformer aux délais fixés pour la remise de ces informations, afin de permettre le bon déroulement du processus d'analyse et d'évaluation.

8. ÉVALUATION DES PROJETS DÉPOSÉS

Chaque demande de soutien financier sera examinée par un comité de sélection, composé d'une personne du MIFI, d'une personne de la Ville et d'un représentant du CIUSSS. Le comité peut, s'il le juge nécessaire, recommander un montant de contribution différent de celui demandé par l'organisme.

Éléments considérés lors de l'analyse :

- Admissibilité;
- Lien avec les objectifs de l'appel de projets;
- Pertinence du projet;
- Efficacité;
- Efficience.

Plus précisément, les demandes déposées dans le cadre du Programme Saguenay, ville accueillante, inclusive et diversifiée (Plan d'action 2024-2027, PAC) seront analysées selon les critères suivants :

1. Clarté et cohérence du projet : objectifs précis, budget détaillé et justifié, échéancier réaliste;
2. Pertinence : concordance avec objectifs ciblés dans l'appel de projets (plan d'action);
3. Qualité du projet :
 - Nature des activités proposées;
 - Réponse aux besoins du territoire;
 - Expertise et expérience du promoteur et des intervenants;
4. Portée et impact :
 - Effets structurants sur la problématique ciblée;
 - Impact à moyen terme sur la société saguenéenne;
 - Viabilité et transférabilité à d'autres milieux;
5. Réalisation et faisabilité :
 - Retombées attendues et cibles;
 - Capacité de l'organisme à respecter le budget et l'échéancier;
 - Montage financier, programmation et ressources disponibles;
6. Retombées pour le territoire et pour les personnes immigrantes ou minorités ethnoculturelles;
7. Mécanismes de suivi pour évaluer l'atteinte des résultats attendus.

Notes concernant le processus :

- La Division communautaire et développement social de la ville de Saguenay vérifie l'admissibilité des demandes et de l'organisme demandeur;
- Les demandes non admissibles ne seront pas analysées;
- Les demandes admissibles seront évaluées par le comité d'analyse. Le comité d'analyse se réserve le droit de proposer des modifications au projet déposé par un organisme (ce dernier est libre d'accepter ou de décliner ces propositions);
- Le comité de sélection soumet ensuite les recommandations aux instances décisionnelles de la Ville pour adoption;
- La Ville informe l'organisme de la décision finale.

9. PROTOCOLE D'ENTENTE ET OBLIGATIONS DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

Protocole d'entente :

Après l'acceptation de la demande, un protocole d'entente sera signé entre l'organisme et la Ville de Saguenay. Il définira les responsabilités, obligations et engagements de chaque partie concernant l'aide financière.

Exigences générales pour tous les projets :

- Fournir un rapport final présentant l'utilisation de l'aide financière et les résultats obtenus, incluant les diverses informations demandées selon les modalités de la convention d'aide financière;
- Communiquer tout enjeu ou obstacle pouvant compromettre la réalisation du projet;
- Faire valider par la Ville et le MIFI chaque outil promotionnel de l'événement et y ajouter les signatures visuelles fournies par la Ville;
- Informer la Ville de tout changement apporté au projet doit être validé, au préalable, par la Ville de Saguenay;
- Engagements de l'organisme à tenir une comptabilité distincte et spécifique pour toutes les dépenses liées au projet; et, fournir, sur demande, les rapports et pièces justificatives à la Ville de Saguenay;

Reddition de comptes :

Contenu du rapport :

- Objectif du projet;
- Activités et actions réalisées;
- Moyens de mise en œuvre;
- Résultats obtenus;
- Indicateur(s) de performance;
- Cible(s) atteinte(s);
- Échéance respectée;
- Montants dépensés (avec preuves justificatives);
- Revue de presse.

Le rapport doit démontrer le lien entre les activités menées et les objectifs initiaux du projet. Un bilan financier détaillé, incluant revenus et dépenses, doit également être fourni. Des rapports intermédiaires peuvent être exigés selon la durée du projet. **Les formulaires requis seront fournis par la Ville de Saguenay.** Les projets soutenus pourront faire l'objet d'une évaluation portant sur l'atteinte de leurs résultats, leur mise en œuvre et leurs impacts. Dans ce cadre, l'organisme s'engage à collaborer pleinement avec la Ville de Saguenay.

Note :

Une personne ressource de la Ville de Saguenay sera disponible pour accompagner les organismes lors de la rédaction de la reddition de comptes.

10. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les organismes intéressés doivent faire parvenir leur formulaire de demande de soutien financier dûment complété, accompagné de tous les documents requis.

- Si certains documents ont déjà été déposés dans le cadre d'un processus de mise à jour de reconnaissance ou de soutien financier de la ville de Saguenay, il convient de l'indiquer dans le formulaire.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante : immigration.saguenay@ville.saguenay.qc.ca

Un accusé de réception sera envoyé, par courriel, dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la demande. Passé ce délai, si aucun courriel n'est reçu, il est de la responsabilité du demandeur de communiquer avec la Division communautaire et développement social à la même adresse de dépôt.

Conditions administratives :

- Le formulaire de demande doit être dûment rempli et accompagné de tous les documents obligatoires;
- Le demandeur doit démontrer une stabilité organisationnelle, logistique et financière suffisante pour assurer la réalisation du projet;
- Le demandeur doit détenir les assurances requises pour la tenue des activités prévues.

Pour toute question concernant le programme, communiquez avec

M. Simon Lapointe
Tél.: 418 698-3000, poste 4112
Cellulaire : (581) 235-6580

simon.lapointe3@ville.saguenay.qc.ca

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

Appel de projets – Hiver 2026/2027

Programme de soutien aux initiatives issues du milieu

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom :

Adresse :

Personne responsable de la demande à contacter

Prénom, Nom :

Titre :

Téléphone :

Courriel :

Personne autorisée par résolution à signer les documents requis

Prénom, Nom :

Titre :

Paielement par dépôt direct

Votre organisme est-il déjà inscrit au dépôt par paiement direct de la Ville de Saguenay ?

- ☐ Oui (Aucune action supplémentaire n'est nécessaire, le dépôt direct sera effectué).
- ☐ Non (Veuillez communiquer avec M. Simon Lapointe pour recevoir le formulaire pour vous inscrire au dépôt direct).

Documents obligatoires à fournir

- ☐ Formulaire de dépôt de projet, dûment complété;
- ☐ Budget prévisionnel détaillé du projet;
- ☐ Résolution du conseil d'administration appuyant officiellement la demande et autorisant une personne responsable à signer les documents afférents;
- ☐ Rapport d'activités ou rapport annuel du dernier exercice financier complété, adopté par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale annuelle;
- ☐ États financiers du dernier exercice complété, adoptés par le conseil d'administration et signés par un administrateur ou une administratrice;
- ☐ Preuve d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000 \$.

Pour déposer un projet dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives issues du milieu visant à créer des environnements favorables aux rapprochements interculturels harmonieux, veuillez transmettre tous les documents énumérés ci-haut à l'adresse courriel suivante : immigration.saguenay@ville.saguenay.qc.ca

Avec la participation financière de :



FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

Appel de projets – Hiver 2026/2027

Programme de soutien aux initiatives issues du milieu

Présentation du projet

Titre du projet et ou nom de l'activité

■ Résumé du projet

Contexte et justification (pourquoi le projet est pertinent dans le cadre de cet appel de projets ?)

Identifier les enjeux et les besoins auxquels votre projet tente de répondre.

Partenaires impliqués (et leur rôle, s'il y a lieu)

Montant demandé

Date prévue de l'activité

Calendrier des principales étapes (Décrivez les dates importantes à partir de la planification préliminaire du projet jusqu'à sa réalisation.)

Avec la participation financière de :



FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

Appel de projets – Hiver 2026/2027

Programme de soutien aux initiatives issues du milieu

Cibles et portée

▪ **Précisez les éléments suivants :**

- **Public(s) cible(s) et arrondissements touchés**
- **Quantité approximative de personnes rejointes par le projet**
- **Résultats attendus / Cible(s) prévue(s) à atteindre**
- **Indicateur(s) de performance (indiquez-nous la manière de vérifier si l'objectif et la cible prévue sont atteints)**

Informations complémentaires

Vous pouvez utiliser cet espace pour partager toute information pertinente concernant votre projet.

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

Appel de projets – Hiver 2026/2027

Programme de soutien aux initiatives issues du milieu

SIGNATURE DE LA DEMANDE

Je certifie que les renseignements contenus dans la présente demande et dans les documents déposés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points. J'atteste avoir pris connaissance du Guide d'information pour le *Programme de soutien aux initiatives issues du milieu visant à créer des environnements favorables aux rapprochements interculturels harmonieux* (disponible aux premières pages du présent document) et de déposer un projet conforme aux exigences définies dans ce Guide.

Les documents transmis par l'organisme que je représente demeurent la propriété de la Ville de Saguenay qui en assurera la confidentialité. Toutefois, j'autorise la Ville de Saguenay à échanger, avec tout ministère, organisme gouvernemental ou autre bailleur de fonds, les renseignements et les documents nécessaires à l'étude de la présente demande.

Date :

Nom :

Titre :

Signature : _____

Compléter cette section fait office de signature du document.